

[At 5.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15 (4)]

(Notices of Motions)

Notice of Motion numbered 1, standing in the name of the honourable Member for Ottawa—Vanier (Mr. Gauthier), as follows:

That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of establishing in the National Capital Region, a National Administration School for its public servants, which would be a first step towards the creation of an agency responsible for everything in the field of training and development of public servants.

was withdrawn.

By unanimous consent, Mr. Baker (Grenville—Carleton), seconded by Mr. Knowles (Winnipeg North Centre), moved,—That the subject-matter of Notice of Motion numbered 1, as follows:

That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of establishing in the National Capital Region, a National Administration School for its public servants, which would be a first step towards the creation of an agency responsible for everything in the field of training and development of public servants.

be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

And the question being put on the motion, it was agreed to.

Items numbered 2 to 5, having been called, were allowed to stand at the request of the government.

Mr. Herbert, seconded by Mr. Cyr, moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of establishing an office of education, to conduct research in the provinces with the cooperation of the provincial governments and also in other countries, to consider the provisions of federal financial assistance for second language training in elementary and high schools and to disseminate information with a view to improving the education of Canadian youth. (*Notice of Motion No. 6*).

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

Pursuant to Standing Order 26, at 8.00 o'clock p.m., Mr. Clark (Rocky Mountain), seconded by Mr. Broadbent, moved,—That this House do now adjourn.

After debate thereon, Mr. Speaker declared the motion carried.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

L'avis de motion numéro 1, inscrit au nom de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), ainsi qu'il suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer, dans la région de la Capitale nationale, une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires, premier pas dans la voie menant à la création d'un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État.

est retiré.

Du consentement unanime, M. Baker (Grenville—Carleton), appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que l'objet de l'avis de motion n° 1, ainsi qu'il suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer, dans la région de la Capitale nationale, une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires, premier pas dans la voie menant à la création d'un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État.

soit déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Les articles numéros 2 à 5, ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Herbert, appuyé par M. Cyr, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un Bureau de l'éducation, lequel s'occuperait de faire des recherches dans les provinces de concert avec les gouvernements provinciaux ainsi que dans d'autres pays afin d'étudier la possibilité de consentir une aide financière fédérale pour l'enseignement de la langue seconde dans les écoles primaires et secondaires et afin de diffuser des renseignements visant à améliorer le niveau d'instruction de la jeunesse canadienne.— (*Avis de motion n° 6*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, M. Clark (Rocky Mountain), appuyé par M. Broadbent, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.